

• **Rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées :**

Dans sa séance du 11 juillet 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Chartres Métropole a adopté, à l'unanimité les rapports relatifs à l'évaluation des charges pour :

- L'Eclairage Public
- L'Action Sociale d'Intérêt communautaire
- La promotion du tourisme

Conformément aux dispositions de l'article 1609, nonies C, du Code Général des Impôts, l'évaluation des charges transférées est déterminée sur la base de rapport en évaluant le coût net. Ces rapports sont approuvés « par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Il appartient donc maintenant aux Conseils Municipaux de se prononcer sur ces rapports.

Le Conseil Municipal de la Commune de Challet après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, les trois rapports de la CLECT relatifs aux travaux d'évaluation des charges.

L'évaluation des charges faite par la CLECT concernant l'Action Sociale d'intérêt communautaire et la promotion du tourisme n'a aucune incidence pour la Commune de Challet.

QUESTIONS DIVERSES

Démission de Madame Alexandra MASCAZZINI GAUDET au poste de Conseillère Municipale :

Madame le Maire donne lecture, aux Conseillers, de la lettre de démission de Madame Alexandra MASCAZZINI GAUDET, reçue le 26/09/2017.

Elections municipales complémentaires :

Suite à cette nouvelle démission, le Conseil Municipal a désormais perdu un tiers de ses membres, et la Commune de Challet se voit donc dans l'obligation d'organiser des élections municipales complémentaires.

Le calendrier retenu par la Préfecture d'Eure-et-Loir est le suivant :

- Dépôt des candidatures en Préfecture : du 23/10/2017 au 02/11/2017 (article L255-4 du Code électoral)
- Premier tour : 19/11/2017
- Deuxième tour (si besoin) : 26/11/2017

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la Mairie si vous souhaitez être candidat.

Marchands ambulants :

Suite au départ de « Speed'Za Romo », un nouveau pizzaiolo, « Le garde-manger 28» est désormais présent sur la commune le mardi soir, une semaine sur deux (les semaines paires).

Le marchand de légumes quant à lui n'a pas été remplacé à ce jour.

Vœux de la municipalité :

La date est fixée au samedi 20 janvier 2018 à la salle communale.

Travaux d'aménagement de sécurité :

Les travaux sont prévus du 16/10/2017 au 03/11/2017.

Recensement de la population :

Le recensement des habitants de Challet se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018.

Hôtel à insectes :

Comme vous le savez, la commune s'est engagée dans une démarche progressive du "0 phtyto", et de la gestion différenciée des espaces communaux, comme la réglementation nous y oblige, depuis le 01/01/2017. Une réflexion sur l'installation d'un hôtel à insectes sur le village est lancée.

Fin de séance : 21 heures 55